

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 5 SEPTEMBRE 2024

Délibération n°2024.09.121 B

Adhésion mutualisée de GrandAngoulême à l'Adullact pour le compte des communes membres

LE CINQ SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17h30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 30 août 2024

Secrétaire de Séance: Dominique PEREZ

Membres en exercice: 26
Nombre de présents: 20
Nombre de pouvoirs: 2
Nombre d'excusés : 3
Nombre d'absents : 1

Membres présents :

Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU,

Ont donné pouvoir :

Hassane ZIAT à Eric BIOJOUT, Michaël LAVILLE à Isabelle MOUFFLET,

Excusé(s):

Michel ANDRIEUX, Michel GERMANEAU, Francis LAURENT,

Absent(s) :

François ELIE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240905-2024_09_121B2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/09/2024

Publication : 20/09/2024

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2024

**DELIBERATION
N°2024.09.121 B**

Rapporteur : Monsieur le Président

ADHESION MUTUALISEE DE GRANDANGOULEME A L'ADULLACT POUR LE COMPTE DES COMMUNES MEMBRES

Pilier : 9 DEVELOPER ET PRENDRE SOIN DES RESSOURCES

Ambition : 901 LIENS AVEC LES COMMUNES

Enjeux : 90101 SOLIDARITE AVEC LES COMMUNES

Pilier : 1 REPONDRE AU BESOIN DES HABITANTS ET DES COMMUNES

Ambition : 101 NUMERIQUE POUR TOUS

Enjeux : 10102 E ADMINISTRATION

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17

Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 9

L'Adullact est une association dont les membres sont des collectivités, des administrations, des établissements de santé et d'enseignement, fondée en 2002, qui a pour mission d'encourager et de promouvoir le développement de logiciels libres métiers. Elle vient de renouveler sa convention avec la DINUM (direction interministérielle du Numérique).

GrandAngoulême y adhère pour son compte depuis sa création et envisage aujourd'hui une adhésion mutualisée pour son compte et celui de ses communes membres. Pour information, le coût actuel de 3 500 € passerait à 6 700 € et serait pris en charge par GrandAngoulême.

L'Adullact propose sur le comptoir du libre de nombreux logiciels libres métiers, accessibles à tous, même pour les non membres. Mais elle a mis en ligne, sous forme de services, des logiciels déjà hébergés accessibles gratuitement pour ses membres. Par exemple, le contrôle de légalité S2low, un logiciel de signalement, DirectMairie, et un NextCloud, qui pourront être utilisés librement par les services des communes membres.

Outre le soutien politique au logiciel libre inscrit dans la feuille de route de l'agglomération, cette adhésion mutualisée donnera droit aux 38 communes aux services en ligne de l'Adullact.

Je vous propose :

D'APPROUVER l'adhésion de GrandAngoulême à l'Adullact et le règlement de la cotisation qui s'élève, à titre indicatif pour l'année 2024, à 6 700 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240905-2024_09_121B2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/09/2024

Publication : 20/09/2024

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tout document se référant à cette adhésion.

D'INSCRIRE et D'IMPUTER les crédits correspondants au budget principal sur les exercices concernés.

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (M. François ELIE ne prend pas part au débat et au vote) ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
--	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240905-2024_09_121B2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/09/2024

Publication : 20/09/2024